

MILHARS

BULLETIN MUNICIPAL



Fête votive 2017 et son spectacle d'eau et de lumière



Finances.....1

- Budget 2017



Cadre de vie et Environnement3

- Le pont route de Prunelle
- La vallée de Bonnan
- Fleurissement
- La pyrale du buis
- Fête de l'osier
- Tourisme



Informations.....9

- MASP
- Trésorerie Cordes/Vaour
- Projet d'éoliennes
- Déchetterie
- Mot du préfet



Etat civil.....14



Manifestations à venir.....15



Infos pratiques17

Ce bulletin municipal paraît avec du retard, je vous prie de nous en excuser. Nous voilà arrivés à mi-mandat, dans un contexte politico-économique compliqué pour notre petite commune.



Nous faisons face et cela sans avoir augmenté les impôts en 2017 grâce à notre gestion dont l'objectif premier est la maîtrise de nos dépenses. Cette année encore, les élus ont participé activement à la mise en œuvre des décisions prises dans un seul but, celui des intérêts de nos habitants par les mises aux normes obligatoires des bâtiments communaux.

La vie associative a occupé une place prépondérante dans notre village. De nombreux bénévoles y consacrent beaucoup de temps et d'énergie tout au long de l'année.

Cela commence dès le mois de février avec la fête de l'osier puis le repas des chasseurs :

- mars et avril les lotos,
- mai les travaux de fleurissement,
- juin, juillet la kermesse des écoles, MIARS perpétue la tradition avec le repas de Bonnan, le marché de l'été qui va désormais se prolonger tout au long de l'année, le barbecue géant du 14 juillet dont le succès est au rendez-vous organisé par la CAM (coordination des associations de Milhars) et le Conseil municipal,
- Aout, la fête votive avec cette année un magnifique spectacle d'eau et de lumière, les expositions des petites mains du mardi, le Vide grenier,
- Septembre avec à l'affiche Lo maridatge, quel beau spectacle et bel hommage à notre poète local Jean Mercadier,
- Octobre et la semaine bleue (semaine européenne des personnes âgées organisée à Milhars par les associations des aînés et C'Vital)
- Novembre avec le théâtre de MIARS, soirée vin primeur du Comité des Fêtes et cette année pour la première fois à Milhars, le Jeux des mille euros.

Et tout au long de l'année :

- les randonnées de la ACPM (Club de rando de Milhars) le lundi après-midi et à la journée le 1er et 3ème jeudi du mois,
- les interventions de l'ADMR (bénévoles et aide-ménagères). j'en oublie certainement.

Très sincèrement, bravo et merci à tous

Je remercie toutes les personnes qui m'apportent au quotidien leur aide, adjoints, élus et employés communaux pour le bon fonctionnement et l'image de notre village

Je vous souhaite une bonne lecture.

Avec mes sentiments les plus dévoués.

Pierre Paillas
Maire de MILHARS

BUDGET GENERAL 2017

Le budget général communal 2017 s'élève à 409 483€ et bénéficie cette année de l'amélioration de la baisse de son endettement qui a été maîtrisé au cours des trois dernières années. Trois maisons ont été construites et seront assujetties aux taxes foncières et d'habitation. La municipalité n'a pas voté de hausse des 3 taxes relevant de sa compétence. Si le fonctionnement est toujours aussi tendu du fait de la masse salariale, l'investissement va pouvoir repartir pour mettre aux normes et répondre aux diverses réglementations des bâtiments recevant du public. C'est un budget 2017 ambitieux et maîtrisé qui a été voté par la municipalité.

SECTION de FONCTIONNEMENT

Sur un budget de 228 937 €, les frais de personnel représentent près de 40%, les charges à caractère général 30%, versements obligatoires à organismes divers (dont 4C) 14%, les charges financières 3%. C'est un excédent de fonctionnement de 30 000 € qui a pu être dégagé et orienté vers la section investissement soit 13%. L'année 2017 retrouve l'occupation à 100% des 4 logements communaux.



SECTION d'INVESTISSEMENT

Sur un budget de 181 546 € il a été retenu une somme de 106 366 € pour réaliser différents travaux dont ceux sur la mise aux normes des bâtiments communaux. Ces travaux seront financés par un emprunt de 30 000 € remboursable sur 7 ans et qui nous a été accordé au regard de la bonne gestion de ces dernières années et par 65 000 € de subventions (dont 15 000 € de la Région). La commune renoue ainsi avec l'investissement qui va lui permettre de récupérer de la TVA et de générer un peu d'autofinancement par l'amortissement.

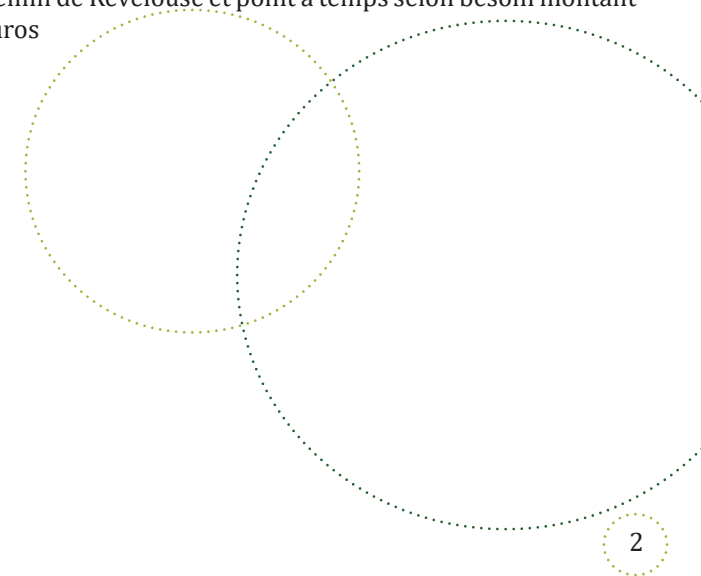
Les dépenses réelles d'investissement se partagent pour 15% de remboursement d'emprunts et pour 85% de travaux.

Investissements programmés et en cours en 2017 :

- 1- Finalisation de la carte communale pour dégager des terrains constructibles pour les 15 prochaines années.
- 2- Diagnostic de la démarche obligatoire zéro pesticide.
- 3- Finalisation des travaux de remise en habitabilité du presbytère
- 4- Travaux sur le chauffage de la salle communale.
- 5- Travaux sur le réseau communal d'électricité
- 6- Travaux de mise en conformité pour l'accès des handicapés à la Mairie (accès par la façade principale avec une large rampe de la place vers la Mairie)
Agrandissement du bureau de secrétariat avec WC et point d'eau.
- 7- Travaux d'équipement et mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes, déplacement du bar.

Montant des investissements 6 et 7 : 74 000 euros

- 8- Voirie : Deux chemins ont été traités en priorité : le chemin de Saulieu (bicouche partiellement) et chemin de Révelouse et point à temps selon besoin montant de l'investissement : 21 000 euros



LE PONT ROUTE DE PRUNELLE

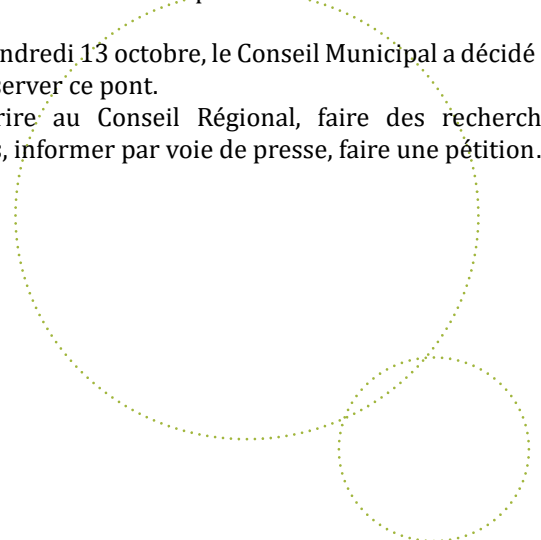
Suite à une inspection détaillée de l'ouvrage pont Route de Milhars reliant Prunelle à Laborie, Il ressort de cette visite que le tablier métallique à voutain datant de 1864 présente un état d'usure global très prononcé qui ne permet pas d'envisager de travaux de consolidation pour en prolonger la durée de vie.

Pour la SNCF, cet ouvrage ne répondant plus aux normes de sécurité requises pour permettre son utilisation par les riverains et présentant des risques pour la sécurité de la circulation ferroviaire :

la SNCF prévoit donc d'enlever le pont en 2019

A la séance du vendredi 13 octobre, le Conseil Municipal a décidé de tout mettre en œuvre pour conserver ce pont.

Nous allons écrire au Conseil Régional, faire des recherches aux archives départementales, informer par voie de presse, faire une pétition...



LA VALLÉE DE BONNAN



La vallée de Bonnan à Milhars
Un espace naturel sensible par excellence

Dans un décor de plateaux et buttes calcaires, baignée par le Cérou, la cité de Milhars, outre la qualité architecturale de ses bâtisses et des armoires de son château, compte nombre de curiosités.

Grottes, dolmens, croix, pigeonniers, moulins... Mais l'un de ses atouts demeure discret aux portes du bourg, au-delà des murets de pierre, tout juste perceptible dans une échancrure des reliefs du plateau de Rousseyrolles.

Au sud de la bourgade, le ruisseau de Bonnan a sculpté dans les calcaires du causse un surprenant théâtre de nature ; un vallon rectiligne, taillant dans le plateau caussenard un espace confiné et intimiste. Dans ce creuset de versants escarpés, la nature, dans une combinaison qui touche à l'alchimie, a su concentrer ses talents en jouant de contrastes et de combinaisons rarement réunis. Prairies à orchidées et boisements humides du fond du vallon ; versant à caractères méditerranéens de la rive gauche, références montagnardes du ravin en amont, causses du plateau supérieur, vestiges anciens.

À l'entrée de la vallée, aulnes et frênes composent un boisement humide, une aulnaie marécageuse qui jouxte une prairie



humide, des habitats propices à plusieurs espèces de libellules qui animent les lieux de leurs allées-venues étincelantes.

Au fond du vallon, entrecoupées et rythmées par des haies champêtres aux accents forestiers s'étalent des prairies naturelles verdoyantes. Elles sont le fruit de pratiques agricoles traditionnelles perpétuées au-delà des années 1990 par des hommes dont il faut saluer, ici, la volonté liée à leur attachement

> Il convient d'en parcourir tous les recoins avec le plus grand respect pour ce lieu

aux lieux. Les sols très humides au creux du vallon contribuent à rendre incongrues ces ambiances de vertes prairies en regard des

versants secs qui les encadrent. La rive droite est le domaine des peuplements de chênes pubescents qui couvrent les pentes et composent plus en amont, la forêt de Grezelles. Exposés au sud-est, les versants de la rive gauche présentent des milieux très secs, parfois franchement arides sur des dalles calcaires et des éboulis. Les sols caillouteux y portent un cortège de plantes des milieux très secs et ensoleillés : genévriers, buis, alaternes, filaires... On y observe des oiseaux de milieux méditerranéens - pie grièche, fauvette pitchou ou hibou petit duc.

Tout au fond de la vallée, les reliefs se redressent sous les hauteurs du plateau. Dans l'ombre fraîche d'un ravin forestier, le ruisseau de Bonnan dévale en cascade au cœur d'un chaos de rochers. Sous la voûte des grands frênes et des érables, le sous-bois se distingue par la présence inattendue d'une végétation de type montagnard... hêtres, lis martagon, scolopendres... Ici et là, la présence de vestiges de sarcophages très anciens ajoute à la singularité des lieux. Plus haut, l'atmosphère fraîche du vallon cède, peu à peu, le pas à un air plus doux et des



éclats de lumière pénètrent les feuillages. D'un coup se présente le plateau supérieur écrasé de soleil avec ses pelouses sèches et ses landes arborées où dansent les insectes entre les bouquets de chênes verts. L'attrait de Bonnan réside dans son caractère isolé, presque confidentiel et agrémenté d'un cortège de petits événements - sources, pertes du ruisseau, cascade de tuf, vestiges de la chapelle de la Madeleine. Comme cette cascade pétrifiante dont les eaux tombent en pluie sur les bords du chemin dans un décor de rochers habillés de tuf.

Le sentier de Bonnan, itinéraire géré par le Département, permet de profiter de cet échantillon de paysage rare, invite à l'explorer dans sa qualité d'espace naturel « sensible » car ses paysages mettent en éveil tous les sens d'un visiteur attentif et qu'il est fragile. Espace Naturel à Savourer...

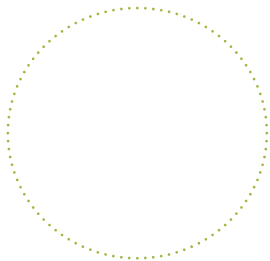
FLEURISSEMENT

L'été a été chaud !

Les épisodes caniculaires de juin et juillet n'ont pourtant pas affecté les plantations du mois de mai.

Le pont, les bacs de la Mairie et de la Poste ont été très jolis tout le long de la saison : sauges bleues, feuillage variés, surfinias, bidens, begonia dragon et géraniums sont toujours en fleurs après 6 mois « de bons et loyaux services ».

Mais attention, ce n'est pas un miracle ! : sans l'attention de Patrick, Louis et Christelle, Robert, Pascale et Rémi dans le vieux village qui arrosent et surveillent les plantations, nous ne pourrions avoir un si beau village. Alors, merci à eux et venez les rejoindre ou penser à leur dire merci pour leur aide précieuse au service du cadre de vie de TOUS.



FÊTE DE L'OSIER

Ce sera comme chaque année, le deuxième dimanche de Février, soit le **11 Février 2018**. Commençons à nous mobiliser et à préparer !



LA PYRALE DU BUIS

Cela n'a pas pu vous échapper : le problème écologique majeur de cet été se nomme : « **la Pyrale du Buis** ».

L'attaque de ce papillon blanc bordé de noir venue d'Asie qui pond sous les feuilles des buis des œufs qui en une dizaine de jours évoluent en chenilles phytophages lesquelles dévorent tout le limbe des feuilles de buis a été extrêmement violente cet été.

A force de traitements (Bacillus Thurengiensis et huile essentielle de menthe poivrée) nous avons réussi à sauver les buis du bourg, mais les buis sauvages sur la commune, en particulier dans la vallée de Bonnan ont été dévastés.

Cependant, ils ne sont pas morts ! Ce serait une grave erreur de les abattre. Certains d'entre eux ont plusieurs décennies ou plusieurs siècles dans leurs racines et en ont sûrement vu d'autres. Ayons confiance en la nature dans sa capacité d'adaptation et de résistance.

Patience et résistance. Toujours !

TOURISME

La période Printemps-Eté a connu l'occupation des gîtes sur notre commune par de nombreux touristes.

L'antenne de l'office du tourisme de Cordes à Milhars a reçu 366 visites à fin Août (563 visites pour l'année 2016). Tous les résidents dans notre village ont pu bénéficier des événements proposés par les associations au cours de l'été.

La municipalité a apporté son aide aux associations pour les aider au montage et démontage du matériel lié aux manifestations. Le repas du 14 juillet et la brocante ont eu un grand succès et une forte participation par un très grand beau temps.

La municipalité avait installé 15 panneaux sur un parcours à caractère poétique dans la vallée de BONNAN. La pyrale du buis et ses chenilles ont un peu contrarié les promeneurs dans leur découverte de la vallée. L'accueil de cette découverte par les enfants qui ont semble-t-il été très intéressés va déboucher sur un projet pédagogique autour de la poésie avec l'institutrice au cours de l'année scolaire.

Les boucles de randonnée sur notre commune ont attiré de nombreux groupes de randonneurs et qui ont excursionné toute la journée au départ de la place du village.



TOURISME

Communication de l'Office de tourisme et de l'inter communauté 4C

Amis hébergeurs,
Que vous soyez responsables d'un hôtel, d'un camping, propriétaires d'un gîte, d'une chambre d'hôtes ou que vous louiez une chambre chez vous* de 1 à 90 jours consécutifs, vous êtes redevables de la TAXE DE SEJOUR.

Mais à quoi sert cette taxe ?

Instaurée en 2013 à la création de la 4C pour l'ensemble des communes qui la composent, elle sert à promouvoir la destination touristique de notre territoire via les actions que mène l'Office de Tourisme (accueils presse/TO, remplissage d'Apidae, accueil des visiteurs...). 90% des recettes sont versées à l'Office de Tourisme (OT) et les 10% restants au Conseil Départemental.

Quand et comment payer la taxe ?

Cette redevance doit être versée par toutes les personnes majeures séjournant dans un hébergement touristique de la 4C entre le 1er janvier et le 31 décembre. Elle vient donc en supplément du prix de la nuitée. Le rôle de l'hébergeur est de la collecter et de la reverser à la 4C, qui l'attribuera à l'OT et au Conseil Départemental. Deux versements sont à effectuer (un en septembre pour la période de janvier à août, et un second en janvier pour septembre à décembre). Le chèque de paiement, à établir à l'ordre du Trésor Public, devra être accompagné d'une fiche de déclaration (voir site web de la 4C) correctement remplie et retournée à la 4C.

Informations et documents

Toutes les informations sur la taxe de séjour sont téléchargeables sur le site de la 4C : <http://4c81.fr/taxe-de-sejour-formulaire/>

Pour tout renseignement :
Catherine MANUEL accueil1.otcordes@orange.fr - tel : 05 63 56 00 52.

*y compris les personnes passant par les plateformes de réservation en ligne type AirB&B, Aritel, Homelidays, le Bon Coin, etc ..



Bienvenue à la Maison de Services au Public du Causse (MSAP)

La MASP du Causse a démarré ses activités dans les locaux de la mairie de Vaour.

**Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.
Le mercredi de 9h 30 à 11h30**

Le matin, la MSAP est ouverte en même temps que l'Agence Postale Communale. Nous mettons les équipements à disposition et donnons des renseignements généraux. L'après-midi nous sommes disponibles pour des entretiens individuels et confidentiels avec ou sans RDV.



La Maison de Service au Public c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par une animatrice accueil, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Ce service est ouvert à tout le monde quel que soit son lieu de résidence.

Grâce à la Maison de Services au Public vous pouvez :

- Obtenir des renseignements administratifs de tout ordre,
- Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers,
- Etre accompagné pour vos démarches :
 - pour effectuer vos démarches en ligne
(ex : *déclaration annuelle d'impôts sur le revenu, déclaration trimestrielle de revenus pour la prime d'activité ou le RSA...*)
 - pour obtenir un formulaire et sa notice
(ex : *changement de carte grise, renouvellement de carte d'identité, création d'une association, ...*)
 - pour vous aider à constituer un dossier
(ex : *Simulation ou demande pour une Aide à la Complémentaire Santé, pour une aide au logement...*)
- Suivre vos dossiers personnels, pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur Internet,
(ex : *consulter votre dossier RSI, CPAM, CARSAT, consulter vos remboursements de santé, vos attestations de droits ...*)
- Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si votre demande le nécessite.



La Maison de Service au Public du Causse, c'est un service plus proche de vous : un accompagnement personnalisé et confidentiel, des démarches administratives facilitées grâce à l'administration en ligne, des connexions Internet en libre accès.

Les partenaires de votre Maison de Services au Public du Causse

Nous avons parmi nos partenaires des grands opérateurs nationaux tels que la **CPAM**, la **CAF**, la **CARSAT**, la **MSA**, le **RSI, Pôle Emploi**... mais aussi des partenaires locaux tels que l'**ADMR**, l'association **Familles Rurales** ou l'association **C'Vital**. (Vous trouverez la liste détaillée des partenaires sur la plaquette de la MSAP)

Les équipements en accès libre

- Ordinateur et connexion Internet (équipement visio-conférence)
- WIFI
- Photocopieuse (noir/ blanc ou couleur, tout format)
- Imprimante (via votre clé USB ou disque dur)
- Scanner
- Relieuse et plastifieuse A4
- Espace documentation avec plaquettes des partenaires et infos locales.



Pour nous contacter :

Par mail : msap.vaour@gmail.com

Par téléphone : 05 63 53 98 38

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

Séverine TOUZET et Noémie DESBROSSES, animatrices accueil de la MSAP.

TRÉSORERIE DE CORDES VAOUR

A partir du 1er janvier 2018, la trésorerie de Cordes Vaour sera transférée à la trésorerie de Gaillac pour « officiellement » une démarche visant à :

- Limiter les contraintes liées aux très petites structures
- Professionnaliser l'exercice des missions et rendre un meilleur service aux usagers

aux usagers

Quel que soit le motif officiel, ce sont les habitants de notre secteur qui seront pénalisés, c'est nous qui serons privés d'un service de proximité, c'est nous qui ferons les frais de déplacements supérieur à 50 km, c'est nous qui serons privés d'un service essentiel à la vie de nos collectivités.

PROJET D'EOLIENNES

Après le projet d'éoliennes en 2004, puis le projet de panneaux photovoltaïques, EDF Energies Nouvelles a présenté ce printemps à la municipalité un nouveau projet d'implantation de 12 éoliennes de part et d'autre de la draye sur les communes de Marnaves et de Milhars. 6 éoliennes sont prévues dans le périmètre du groupement forestier toujours existant.

EDF en est le porteur de projet et Maître d'ouvrage. Il assure toute la procédure d'instruction du dossier administratif et le financement intégral du projet jusqu'à sa réalisation puis exploitation.

La municipalité a voté à l'unanimité son accord pour l'étude et la faisabilité de ce projet avec une réserve sur la répartition de la taxe versée aux collectivités dont la part concernant Milhars.

Un mât de mesure va de nouveau être mis en place à l'emplacement de l'ancien mât près du dolmen du Roc de la Vierge au 2ème semestre 2017 pour une campagne de recueil d'informations sur 2 ans. Si l'étude est favorable les travaux seront engagés en 2020 pour une exploitation prévue sur 20 à 25 ans.

DECHETTERIE

Communauté de communes du Cordais et du Causse -
Service développement durable - 05 63 56 30 46

1- Attention aux erreurs de tri, elle nous coûtent très cher : 8500€/an

Trier plus et mieux pour freiner l'augmentation de la TEOM

Le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers, TRIFYL, facture les collectivités en fonction de leur performance; en effet, la tarification dépend de la quantité d'emballage triée et de sa qualité, il est donc dans l'intérêt de chacun de trier davantage et mieux.

Les erreurs de tri génèrent pour la collectivité des coûts de traitement beaucoup plus élevés qu'à la normale, coûts qui se répercutent évidemment sur la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). En effet, les erreurs de tri qui se retrouvent malencontreusement dans le bac jaune, nous sont doublement facturées, puisqu'elles passent tout d'abord sur la chaîne de tri (29.7€TTC/tonne) puis sont finalement enfouies avec les ordures ménagères (98.45€TTC/tonne) soit un total de 128.15€TTC la tonne.

Actuellement, le taux de refus c'est à dire le pourcentage d'emballages non recyclables qui se retrouvent dans les bacs jaunes est de 19%, ce qui signifie que presque un cinquième de ce qui est dans le bac jaune ne devrait pas s'y trouver !!

Rappel: seuls les bouteilles et flacons plastiques, les boîtes de conserve et aérosols, les briques alimentaires et les papiers-cartons se recyclent.

2- Mon emballage en carton est trop gras, je le trie?

Oui, absolument ! Une boîte à pizza ou un carton de hamburger se recyclent sans problème tant qu'ils ne contiennent pas de nourriture. Une seule consigne à retenir : vider les emballages de leur contenu avant de les jeter dans le bac de tri.



Les couvercles métalliques des pots, bouteilles et bocaux en verre sont recyclables, ils font partis de la famille des boîtes métalliques; vous pouvez les déposer dans le conteneur jaune.

Malgré leur petite taille, un tri mécanique permet de les séparer des autres emballages; en effet, les couvercles en acier sont triés grâce à un électro-aimant, ceux en aluminium sont sélectionnés grâce au courant de Foucault.



Albi, le 3 octobre 2017

Mesdames et messieurs les maires,

Ces dernières semaines, le bilan en matière de sécurité sur les routes du département s'est encore alourdi, avec la survenance de 5 décès en moins de 15 jours, portant à 23 le nombre de tués depuis le début de l'année 2017.

Les usagers de la route les plus impactés sont respectivement les automobilistes, parmi lesquels 12 tués sont à déplorer, les motocyclistes, 7 tués, et les piétons, 4 tués.

La vitesse, l'abus d'alcool et la prise de stupéfiants demeurent les trois principaux facteurs de ces accidents mortels. Par ailleurs, force est de constater que dans 88 % des cas, ces accidents concernent des Tarnais qui connaissent la route empruntée.

Cette situation n'est pas acceptable et d'autant plus intolérable pour les familles endeuillées vers lesquelles vont nos pensées.

Aussi, je souhaite vous associer au titre de la prévention en m'appuyant sur votre connaissance des axes routiers de votre commune et du comportement des usagers qui les fréquentent au quotidien.

Ainsi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de votre appréhension de ce phénomène et de me signaler les points que vous considérez les plus accidentogènes, qui nécessiteraient une réflexion approfondie avec les services de l'État et les propriétaires de voiries.

Je vous remercie de relayer sans relâche ce message de prévention et de vigilance à vos élus et à vos administrés.

Je sais pouvoir compter sur vous, pour être à mes côtés dans ce combat quotidien pour préserver notre jeunesse et notre population.

Je vous prie d'agréer, mesdames et messieurs les maires, l'expression de ma considération très distinguée.


Jean-Michel MOUGARD

Préfet du Tarn.

Mesdames et messieurs
les maires des communes du Tarn

Naissance

- 15 /03/2017
- 03 /07/2017

Mathis FRICOU
Marcel GINTRAND ASTOUL

Mariages

- 29/07/2017
- 19/08/2017

Stéphanie BAYSSE et Ludovic FRICOU
Priscilla YECHE et Cyrille DOUTHE

Décès

- 9/03/2017
- 17/05/2017
- 12/07/2017
- 4 /09/2017
- 8/10/2017

Chantal MAILLET épouse POLAK
René GARRIGUES
Patrick DEGA
Aimé BOURDONCLE
Gisèle MOLINIER épouse BORDES

MANIFESTATIONS À VENIR



Le jeu des 1000€ avec la radio France Inter animé par Nicolas Stoufflet.

- Jeudi 16 novembre : sélection des candidats et enregistrement à 18h30.



Soirée primeur organisé par le Comité des fêtes.

- Samedi 18 novembre - 20h : Cassoulet, dessert, café - 12€/pers.
Réservation au 06.31.15.98.84 (avant le 13 nov.)
Retransmission du match de rugby France/Afrique du Sud
Animé par Music Parade.



Téléthon.

- Samedi 9 décembre - Avec la participation de la mairie et de toutes les associations.



SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. Fax : 05.63.56.33.08
mairiedemilhars@wanadoo.fr

Ouverture mairie : Lundi, Mardi et Vendredi : de 8h30 à 12h30

AUTRES SERVICES

La Poste – Office de Tourisme : Tél 05.63.56.36.90
Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 11h45

Boulangerie Bedel Ambulant : 05.63.65.46.33
Le Mardi, Jeudi et Dimanche à 10h15 place de mairie

Médiathèque de Vaour : Tél 05.63.45.01.84
A la mairie le 2ème jeudi du mois de 16h30 à 18h00

Transport à la demande :
Taxi Cordais Mr Anthony BELLENGER Tél : 06.22.42.72.11

Assistante sociale :
Les assistantes sociales sur le secteur de Cordes-Vaour effectuent leur permanence au Centre Social Cordes-Vaour le mercredi matin, sur RDV au 05.63.77.31.00

Centre Social Cordes-Vaour :
Maison de la communication – 33, promenade de l'Autan 81170 Les Cabannes
Tél : 05.63.56.11.98

Communauté des Communes du Cordais et du Causse 4C
Tél : 05.63.56.07.02

Gare Cordes-Vindrac :
Tél : 05.63.56.05.64

Retrouvez sur le site du Village de Milhars –Tarn, à l'adresse : www.milhars.com, de nombreuses informations sur les Activités, le Patrimoine, l'Histoire du village, des Biographies de personnes qui se rattachent au village et autres récits autour de Milhars.

Le bulletin municipal sera mis en ligne sur ce site et pourra être consulté par tous ceux qui n'auront pas reçu le bulletin municipal en version papier dans leur boîte aux lettres. Dites-le à vos proches, à vos amis qui sont intéressés par l'évolution de notre commune.

La commission Communication.